

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2026 - 2031



Femu per dumane

Service public de valorisation des déchets de Corse



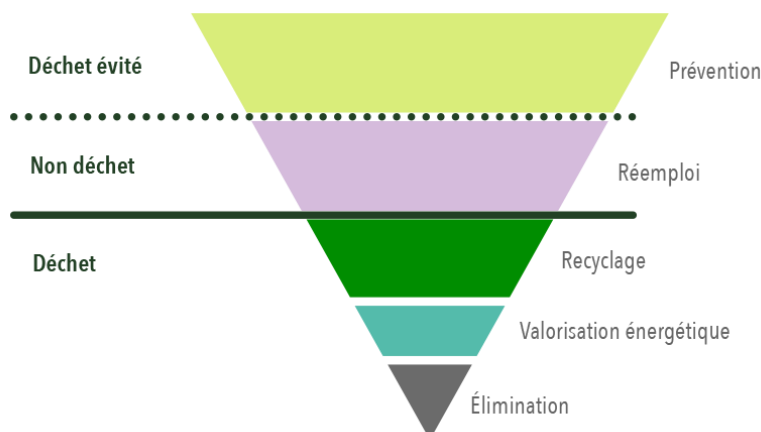
SOMMAIRE

1.	Cadre général.....	3
1.1	Le contexte.....	3
1.2	La prévention des déchets	3
1.3	Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	4
1.4	Le cadre réglementaire	5
1.5	L'élaboration du PLPDMA.....	6
1.5.1	Gouvernance et pilotage	6
1.5.2	Etapes de mise en œuvre	8
2.	Diagnostic du territoire.....	9
2.1	La collectivité	9
2.2	Diagnostic socio-économique.....	10
2.2.1	Population	10
2.2.2	Structure d'âge, structure des ménages, part d'actifs	10
2.2.3	Habitat et logements	11
2.2.4	Tissu économique	11
2.2.5	Tissu administratif et social	12
2.3	Diagnostic déchets	12
2.3.1	Organisation de la gestion des déchets	12
2.3.2	Production des Déchets Ménagers et assimilés	14
2.3.3	Actions en faveur de la prévention des déchets déjà engagées sur le territoire	17
2.4	Bilan du diagnostic du territoire, matrice Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces	18
3.	Stratégie et plan d'action du PLPDMA.....	19
3.1	Stratégie et objectifs	19
3.2	Axes et actions stratégiques	20
3.3	La planification des actions de communication	21
3.4	Moyens humains à mobiliser pour atteindre les objectifs	23
3.5	Investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs du PLPDMA	24
3.6	Les fiches action.....	24

1. Cadre général

1.1 Le contexte

Depuis les années 2000, la **prévention des déchets** est au centre des attentions des instances européennes et françaises, comme le traduit la hiérarchie des modes de gestion des déchets de la directive 2008/98/CE, établissant un ordre de priorité applicable à la législation et aux politiques permettant de préserver nos ressources.



Conscient de son devoir d'exemplarité en tant qu'acteur public, la **Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo** s'investit depuis plusieurs années dans des actions **visant à limiter la production de déchets**.

Cet engagement se concrétise aujourd'hui par la mise en œuvre de **son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**, véritable document de planification territorial.

En tant que document réglementaire de planification, le **PLPDMA est permanent, modifiable ou révisable**. Pour assurer son efficacité continue, celui-ci fait l'objet d'un **bilan annuel**, permettant d'évaluer les progrès réalisés et d'identifier d'éventuels ajustements nécessaires. De plus, il est **réévalué au moins tous les six ans**, afin de s'assurer de sa pertinence et de son adéquation avec les objectifs de réduction des déchets et de promotion de l'économie circulaire.

L'année de référence pour le PLPDMA est 2024. Le PLPDMA de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo sera déployé en 2026 pour 6 ans.

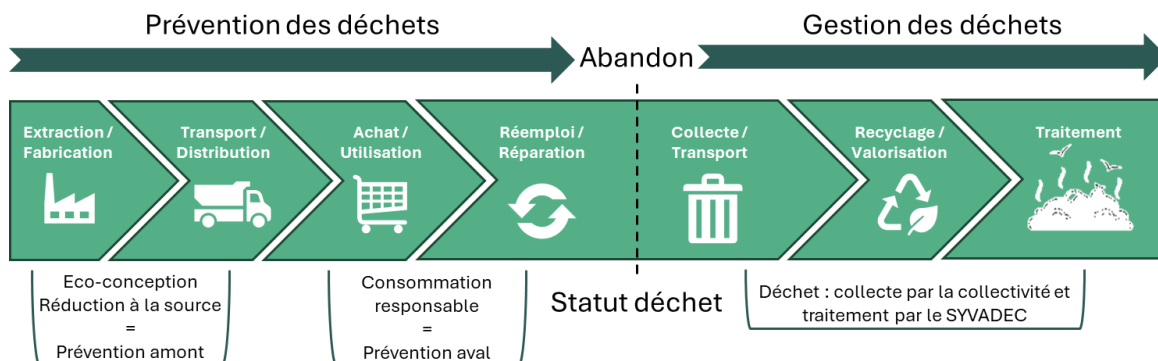
1.2 La prévention des déchets

La prévention des déchets est définie selon le code de l'environnement comme étant **« toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :**

- la quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- la teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits. »

Ainsi, la prévention de la production des déchets vise à **réduire les impacts environnementaux** liés aux étapes de production, transformation, transport et d'utilisation des matières et produits qui génèrent des déchets.

Il est possible de distinguer la prévention « amont » des déchets, obtenue par les mesures prises par les fabricants et les distributeurs avant qu'un produit ne soit mis sur le marché, et **la prévention « aval »**, cible du présent PLPDMA, portant sur les mesures prises par le consommateur final ou les collectivités territoriales pour réduire les déchets.



La prévention, c'est donc agir avant que le déchet ne soit produit, en modifiant nos modes de vie et de consommation.

1.3 Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

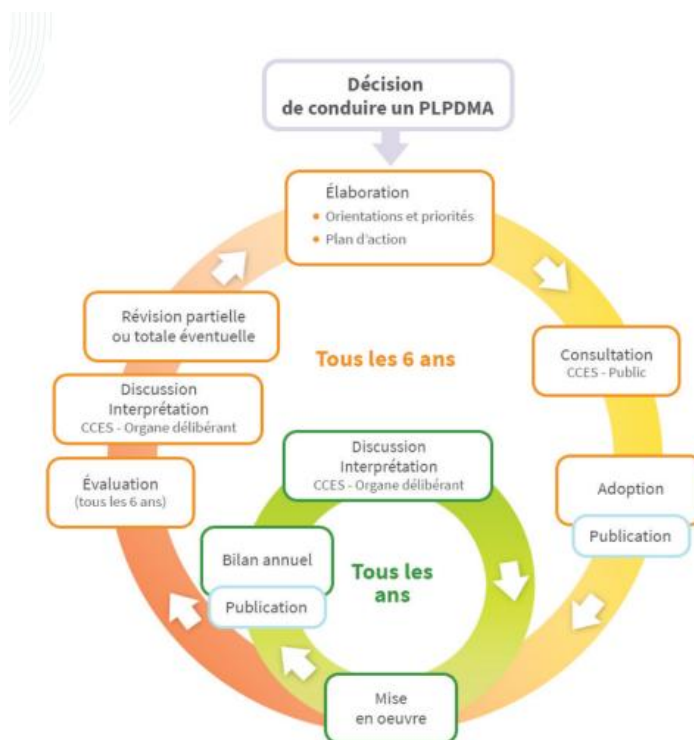
Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est un **document de planification territorial obligatoire** depuis le 1er janvier 2012. Il est règlementé par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

Ce décret indique que les collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention, **indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.**

Le PLPDMA concerne l'ensemble des **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** : c'est à-dire tous les déchets collectés dans le périmètre du service public.



Un PLPDMA constitue **une procédure d'amélioration continue** au service de la prévention des déchets qui est « permanent, modifiable et révisable » conformément au schéma ci-après :



Source : ADEME

1.4 Le cadre réglementaire

Au niveau national, plusieurs lois successives encadrent la prévention des déchets. :

- La prévention des déchets a été introduite dans la loi française dès 1975. Elle a connu un élan important à partir de février 2004 avec un premier **Plan national de prévention de la production de déchets**.
- Les **lois Grenelle 1 et 2 de 2009 et 2010** rendent obligatoires pour chaque collectivité en charge des déchets l'instauration d'un plan de prévention des déchets.
- La **Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)** du 17 août 2015 renforce certains objectifs pris par les lois Grenelle, en fixant un **objectif national de réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés (DMA)** par habitant. Ainsi, l'objectif de réduction ne porte plus seulement sur les ordures ménagères et assimilés (OMA) mais sur la totalité des déchets gérés sur le territoire du syndicat.
- Publiée en 2018, la **Feuille de Route pour l'Économie Circulaire (FREC)** décline de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer du modèle économique actuel « fabriquer, consommer, jeter » à un modèle circulaire. La FREC fixe 50 mesures visant à repenser le cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant par leur consommation en limitant les gaspillages.
- Ces mesures sont renforcées par la **Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC), votée en février 2020**, qui fait de la prévention et de la gestion des déchets un enjeu primordial. Cette loi entend ainsi accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Elle fixe un **objectif national de réduction des DMA par habitant de 15% entre 2010 et 2030**.

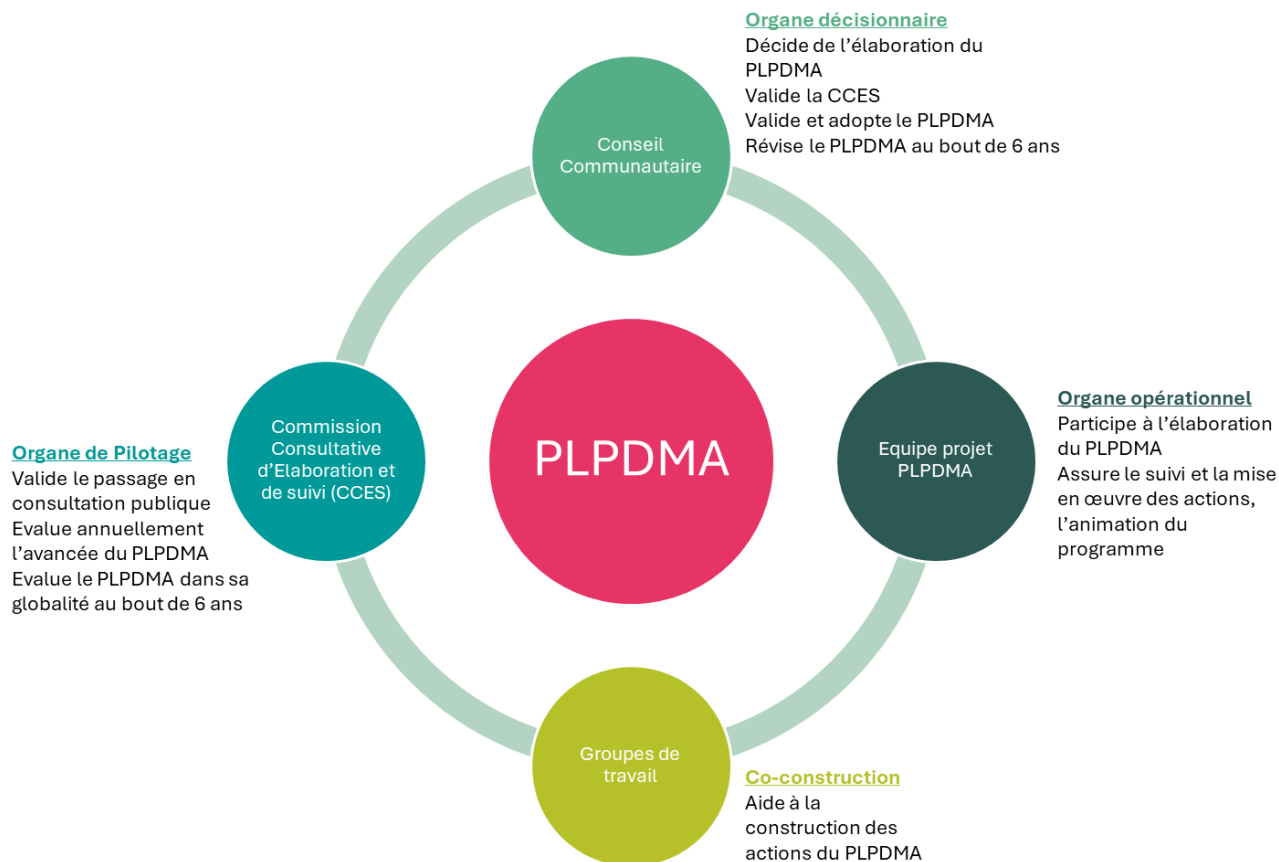
- En parallèle, le **Programme National de Prévention des Déchets** (PNPD) établit les orientations et les objectifs stratégiques au niveau national au sujet de la prévention.
- Au niveau local :
 - le **Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets** (PTPGD), élaboré par la **Collectivité de Corse** vise à adapter les objectifs nationaux aux spécificités insulaires, en tenant compte des contraintes géographiques et démographiques particulières de l'île.
 - Le **Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPVDMA), élaboré par le **SYVADEC**, déclinant les objectifs nationaux en 8 axes et 25 actions visant à réduire à la source la production de DMA de l'île et à améliorer leur valorisation.
- L'ensemble se décline au niveau du territoire par la définition et la mise en œuvre du **PLPDMA de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo**.

1.5 L'élaboration du PLPDMA

1.5.1 Gouvernance et pilotage

Conformément à la réglementation, la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo a choisi en 2025 d'élaborer son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Quatre instances ont été désignées pour assurer la gouvernance et le pilotage du PLPDMA.

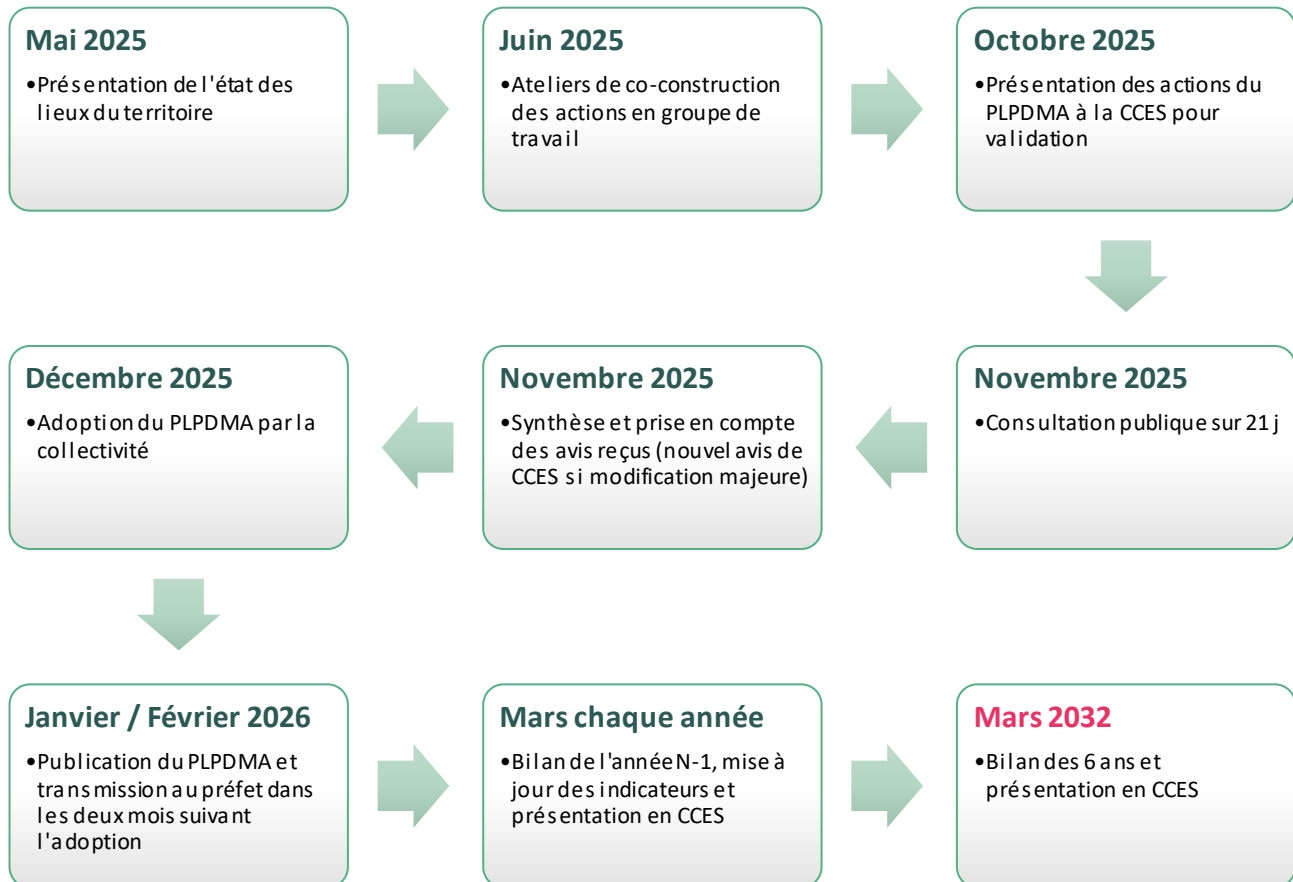


- ➔ Le Conseil Communautaire valide et adopte le présent PLPDMA et le révisé au bout de 6 ans.
- ➔ Une équipe projet en charge du PLPDMA a été constituée. Elle a suivi le projet d'élaboration du PLPDMA tout au long de sa construction et se charge maintenant du pilotage stratégique et de l'animation du PLPDMA.
- ➔ Deux groupes de travail ont été réalisés lors de l'élaboration du PLPDMA :
 - 10/06/2025 : co-construction des futures actions en lien avec les axes stratégiques définis ;
 - 13/06/2025 : définition des objectifs à atteindre et des indicateurs de suivi.
- ➔ Une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi a été constituée par délibération n°2025-57 du 30 juin 2025. Elle a la charge de donner son avis sur la construction et le suivi du PLPDMA. Elle se compose des collègues suivants :
 - Un représentant du SYVADEC
 - Un représentant de l'ADEME
 - Un représentant de l'OEC
 - Un représentant de l'Office du Tourisme Intercommunale
 - Un représentant de chacune des associations représentatives des commerçants
 - Un représentant de l'association ATTRAZI DI CORSICA
 - Un représentant de l'association d'insertion VLD
 - Un représentant de l'IEN
 - Un représentant du Lycée de Sartène
 - Un représentant du Lycée Agricole
 - Un représentant du collège de Propriano
 - Un représentant pour les clubs de sports dont le nombre de licenciés dépasse les 150 licenciés
 - Un représentant pour chacune des foires de Filitosa, Granace et Baracci



1.5.2 Etapes de mise en œuvre

Le présent PLPDMA se déroule selon les étapes suivantes :



2. Diagnostic du territoire

2.1 La collectivité

La Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo a été créée le 17 novembre 2005.

Actuellement, la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo regroupe 18 communes et s'étend sur 525,7 km² : Arbellara, Argiusta-Moriccio, Belvédère-Campomoro, Bilia, Casalabriva, Foce, Fozzano, Giuncheto, Granace, Grossa, Moca-Croce, Olmeto, Petreto-Bicchisano, Propriano, Sartenais, Sollacaro, Santa-Maria-Figaniella et Viggianello.

La Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo est classée en typologie d'habitat « touristique » selon le SYVADEC.

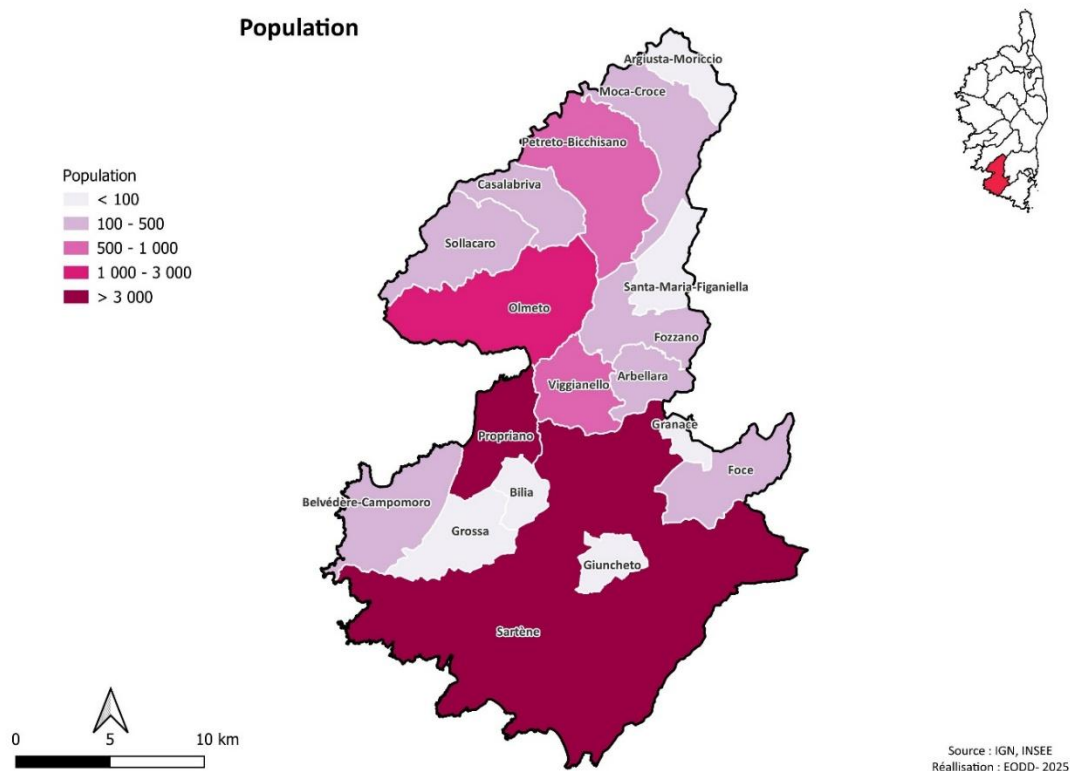


Illustration 1 : Répartition de la population au droit de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SARTENAI VALINCO TARAVO - Source : EODD

Les compétences de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo sont les suivantes :

- Collecte et élimination des déchets des ménages et des déchets assimilés, la compétence traitement est transférée au SYVADEC
- Gestion du service public d'assainissement
- Gestion du service public de distribution d'eau potable
- Accueil et promotion touristique
- Opération de revitalisation territoriale

Les compétences prévention et communication relèvent de la collectivité et peuvent être complétées par des actions du SYVADEC.

Le Service Public de Gestion des Déchets est financé principalement par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Une Redevance Spéciale (RS) est mise en place pour les professionnels.

2.2 Diagnostic socio-économique

2.2.1 Population

La population du territoire s'élève à **11 991 habitants** (source INSEE, année de recensement 2021, population en vigueur au 1^{er} janvier 2024). Le territoire représente 3,5% de la population de la Corse (347 597 habitants) : plus de 60% de la population du territoire est concentrée sur deux communes, Propriano (31,20%) et Sartène (29,77%).

Depuis 2010, **la population du territoire a augmenté de 12,6%**.

La densité de population est de **22,8 habitants au km²** en dessous des données régionales et nationales (40 hab./km² en Corse et 106.5 hab./km² pour le territoire national). On note une faible densité de population ainsi qu'une grande disparité de la densité au sein des communes du territoire.

2.2.2 Structure d'âge, structure des ménages, part d'actifs

La répartition de la population par tranche d'âge sur le territoire, et en comparaison des données départementales et nationales, est la suivante :

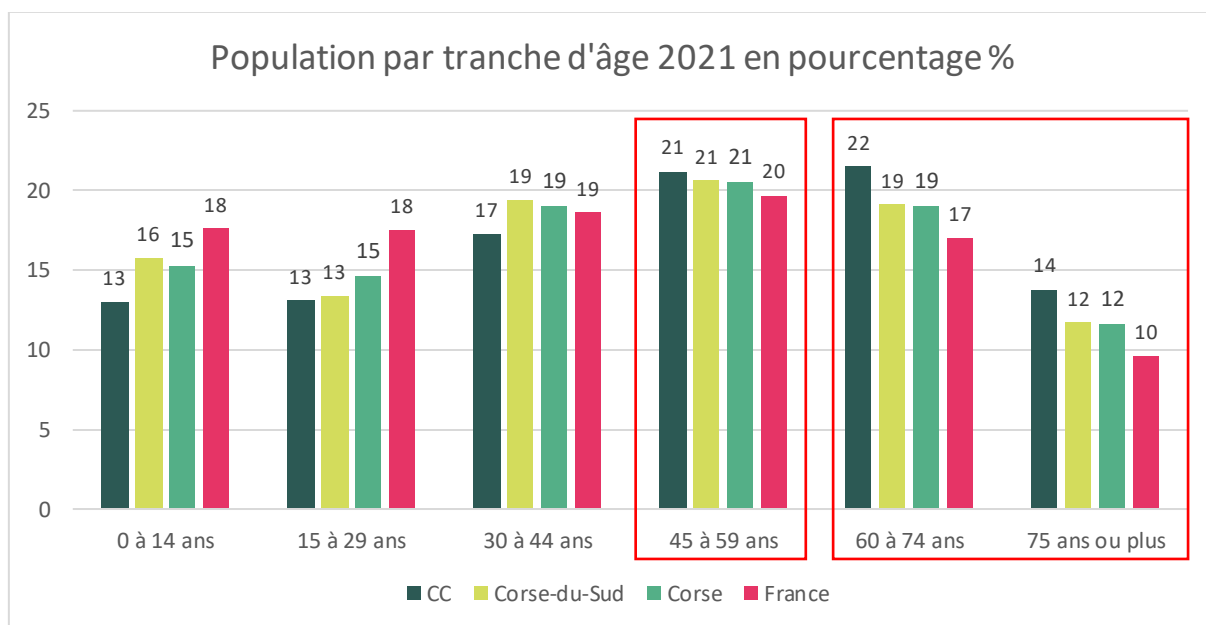


Illustration 2 : Répartition de la population par tranche d'âge et comparaisons – Source : INSEE

La politique de prévention doit s'adresser à l'ensemble de la population d'un territoire. Il convient cependant de noter que les personnes de **plus de 45 ans représentent plus de 55 %** de cette population.

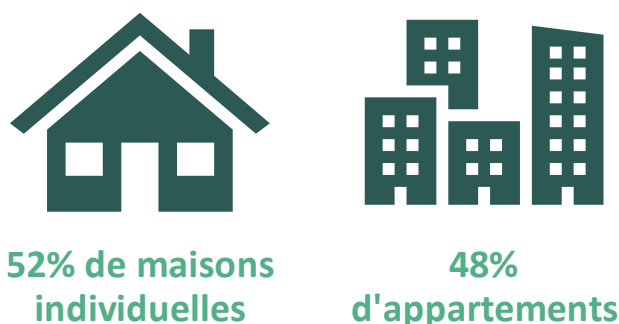
La Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo affiche une moyenne de personnes par ménage légèrement inférieure à la moyenne nationale (2,2), soit **2,1 personne/foyer**.

Si 59% des ménages sont des familles, dont **32% avec des enfants**, 38 % des ménages sont des femmes ou des hommes seul(e)s.

Les habitants sont en majorité des actifs (**74% de la population**) ayant un emploi (88% des actifs).

2.2.3 Habitat et logements

Sur le territoire, l'INSEE recense 5 837 maisons et 5 562 appartements en 2021.



Le taux de résidences secondaires (44%) est plus de 4,5 fois supérieur à la moyenne nationale (10%). Il est assez élevé pour toutes les communes.

2.2.4 Tissu économique

Selon l'INSEE, le territoire compte 1 689 établissements actifs en 2021.

Secteur d'activité	Nombre	%
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	559	33,1
Construction	302	17,9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	291	17,2
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	158	9,4
Autres activités de services	128	7,6
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	101	6
Activités immobilières	86	5,1
Activités financières et d'assurance	45	2,7
Information et communication	19	1,1

Tableau 1 : Répartition des établissements actifs - Source : INSEE

En complément, la base SIRENE enregistre **280 établissements agricoles** sur le territoire de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo.

Le territoire a une vocation touristique, la capacité d'accueil y est élevée. **La moitié des communes dispose d'hébergements touristiques.**

2.2.5 Tissue administratif et social

Le territoire dispose d'un tissu administratif et social développé.

Catégories	Territoire	Implication dans le cadre du PLPDMA	Source 2025
Mairies	18 mairies	Démonstrateurs pour la réduction des déchets	-
Enseignement	Ecoles maternelles (2), Ecoles primaires (9), collèges (3), Lycées (2)	Ensemble des établissements intégrés au programme pédagogique du SYVADEC qui vise à sensibiliser les enfants à la prévention et gestion des déchets	SIRENE
Structure d'accompagnement pour adulte	Réseau de structure d'information, d'orientation et d'accompagnement des publics, notamment CCAS	Potentiels relais du territoire pour la prévention	FINESS
Santé et accueil des personnes âgées	1 centre hospitalier, 1 EHPAD et des services d'accueil et de santé	Cibles pour la réduction des déchets	FINESS
Réseau associatif	Associations culturelles, sportives, loisirs, vie sociale, environnementales	Relais et cibles pour la réduction des déchets	Intercommunalité

Tableau 2 : Tissue administratif et social du territoire – Source : EODD

2.3 Diagnostic déchets

2.3.1 Organisation de la gestion des déchets

Sur le territoire, l'organisation de la gestion des déchets dépend des flux collectés.

	Collecte - Intercommunalité	Traitement - Syvadec
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) 	Collecte en porte à porte et en point de regroupement	Enfouissement ISDND Viggianello
Emballages 	Collecte en porte à porte, en point de regroupement et en bornes aériennes	Valorisation matière PAPREC Lansargues
Papiers 	Collecte en point de regroupement et en bornes aériennes	Valorisation matière Papers Catalunya, Papresa, Industria Cellulosa Aragonesa, via PAPREC
Verre 	Collecte en point de regroupement et en bornes aériennes	Valorisation matière OI Glasspack à Béziers
Cartons 	Collecte en porte à porte	Valorisation matière SMURFIT KAPPA à Avignon
Biodéchets 	Compostage : 1 site de compostage partagé 2 226 composteurs individuels	STLP Cargèse
Encombrants 	Collecte en porte à porte	Valorisation matière et enfouissement

	Collecte - Intercommunalité	Traitement - Syvadec
Textiles 		Collecte en bornes textiles Valorisation matière
Autres déchets 		Recycleries du SYVADEC Valorisation matière et énergétique
Espace de gratuité 		Recyclerie Viggianello Réemploi et valorisation matière

2.3.2 Production des Déchets Ménagers et assimilés

2.3.2.1 Tonnages globaux

Les tonnages globaux de la collectivité en 2010 et leur évolution sur les dernières années sont présentés dans le tableau suivant :

Flux/tonnage (t) par an	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2010/2024 en %
Bio Déchets		22	6	-				-
Emballages	170	167	157	237	265	295	285	68%
Papier	56	72	46	36	25	12	20	-64%
Verre	304	632	547	709	712	643	578	90%
Biodéchets compostés par l'habitant		115	138	190	220	238	249	-
OM	6 389	6 093	5 535	5 909	6 021	5 780	5 816	-9%
Tout Venant	1 048	628	540	579	153	108	134	-87%
Textiles		24	35	42	44	45	52	117%
ABJ - Machines et Appareils Motorisés Thermiques						1	2	-
ASL - Articles de Sport et de Loisirs						1	3	-
Bois								

Flux/tonnage (t) par an	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2010/2024 en %
Carton CS		196	226	199	211	181	144	
Carton Rec	7	56	35	69	64	41	37	461%
DDS		2	1	7	6	6	9	
DEEE	184	217	169	182	179	163	184	0%
Huiles Minérales			-	2	2	3	1	-
Huiles Végétales				-	1	1		-
Métaux	301	395	371	420	299	229	212	-30%
Meuble		315	360	381	368	319	357	
Petits Objets de la Maison et du Jardin							1	-
PMCB - Placoplatre							17	-
Pneus		1	21	19	22	13	17	
TV Valorisé		548	458	568	539	382	340	
Végétaux	377	438	325	511	374	145	71	-81%
Total DMA hors gravats et biodéchets compostés	8 835	9 806	8 832	9 870	9 285	8 368	8 280	-6%

Tableau 3 : Tonnages par flux et évolution de 2010 à 2024 – Source : ODEM CORSICA

Ainsi, en prenant en compte la population, l'évolution des ratios en kg/hab. est présentée ci-dessous.

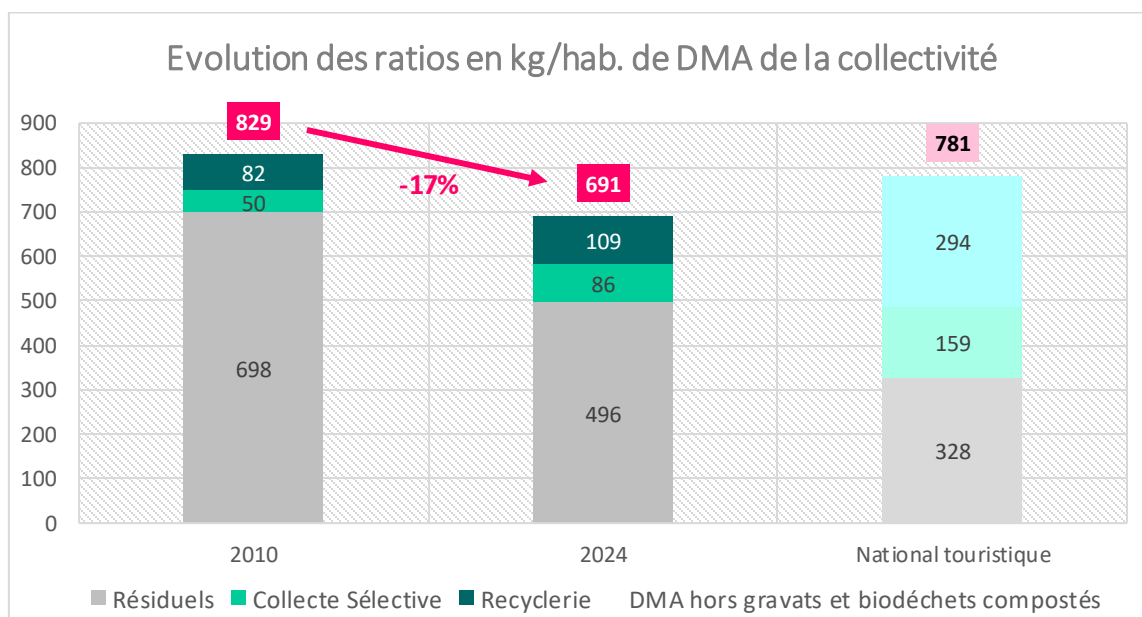


Illustration 3 : Evolution des ratios de 2010 à 2024 – Source ODEM CORSICA

Depuis 2010, la production de Déchets Ménagers et Assimilés **a diminué de 17% sur le territoire.**

2.3.2.2 Composition des ordures ménagères résiduelles

La composition de la poubelle d’ordures ménagères se base sur les caractérisations réalisées en 2024 par le SYVADEC.

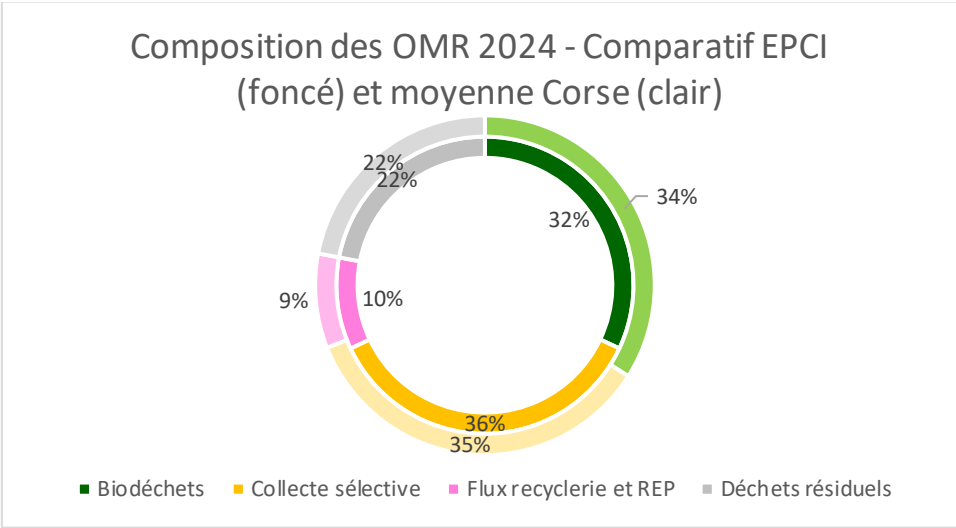


Illustration 4 : Résultats de caractérisation 2024 – Source : SYVADEC

Dans le cadre du PLPDMA, l’objectif est de réduire la quantité d’ordures ménagères résiduelles et en particulier, leur part valorisable.

2.3.2.3 Evaluation des gisements prioritaires

En tenant compte de la production de déchets en 2024 et des résultats des caractérisations OM et emballages, les flux réellement produits par les habitants de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo sont répartis dans les proportions suivantes par ordre d’importance :

Flux	Production 2024 (t) DMA hors gravats	Production (kg/hab.) 2024 DMA hors gravats	Part de la production de DMA (%)
Biodéchets	2 103	175	25%
Recyclerie	1 609	134	19%
Emballages	1 595	133	19%
OM	1 352	113	16%
Verre	1 059	88	12%
Textiles	324	27	4%
Papier	247	21	3%
Cartons	240	20	3%
Total	8 529	711*	100%

Tableau 4 : Production réelle de DMA par flux en 2024 intégrant les résultats des caractérisations – Source : SYVADEC

*Production de DMA intégrant les biodéchets compostés

2.3.3 Actions en faveur de la prévention des déchets déjà engagées sur le territoire

La Communauté de Communes du Sarténais Valinco Taravo mène une politique active de réduction des déchets, dont certaines menées avec le SYVADEC.

Plusieurs actions de prévention et de sensibilisation ont déjà été mises en œuvre :

- Une étude d'optimisation sur les déchets a été réalisée.
- Des panneaux ont également été réalisés pour indiquer le flux en cours de collecte.



Modèle de dépliant



Modèle d'affiche

Illustration 5 : Modèles de supports de communication de la CCSVT

2.4 Bilan du diagnostic du territoire, matrice Atouts / Faiblesses / Opportunités / Menaces

Atouts

Socio-économique

- Une population avec enfants plus sensible à l'environnement (32%)
- Une population active importante (74% de la population dans la tranche 15-64 ans)
- Une population plutôt stable (ancienneté dans le logement de plus de 10 ans pour 53% des ménages)

Gestion des déchets

- Objectif réglementaire des biodéchets non atteint (41% de compostage)
- Baisse de 29% du ratio de production des résiduels

Actions et démarches engagées

- A l'échelle du SYVADEC, de nombreuses actions pour la prévention et la communication sont menées
- Un Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés du SYVADEC
- Une enquête interne via le baromètre « Les Corses et l'environnement » mettant en lumière les comportements des usagers vis-à-vis de questions environnementales, dont le tri et la réduction des déchets
- Des actions d'ores et déjà menées par l'intercommunalité

Acteurs et partenaires

- Une présence régulière du SYVADEC sur les réseaux sociaux permettant de toucher un public plus jeune, avec une communication variée
- De la communication effectuée par la collectivité
- Des acteurs présents sur le territoire

Opportunités

Contexte général

- Une dynamique lancée via diverses études/plans réalisés récemment (étude TI, plan biodéchets PLPVDMA, ...)
- Une inflation importante et une baisse du pouvoir d'achat (préoccupation première de la population) qui favorise le réemploi et la déconsommation

Gestion des déchets

- Une réglementation nationale qui favorise la prévention (loi AGECE, décrets et arrêtés d'application à venir)
- Sur le flux OMR, 32% peuvent être détournés par du compostage
- Des débouchés pour les objets issus de réemploi et de la réparation

Faiblesses

Socio-économique

- Une population vieillissante majoritaire (35% de la population a plus de 60 ans)
- Quelques disparités au niveau de la typologie de population, de l'habitat et du revenu sur le territoire
- Beaucoup de résidences secondaires (44%), plus difficiles à intégrer à des actions de prévention pérenne

Gestion des déchets

- Plusieurs objectifs réglementaires ne sont pas atteints, notamment sur les biodéchets, le réemploi, la valorisation matière, l'objectif de baisse de DMA et la réduction du stockage.
- Une production de DMA et d'OM importante

Moyens humains disponibles pour la prévention

- Peu de moyens humains à disposition pour animer et faire le suivi du PLP

Actions et démarches engagées

- Une communication de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo plutôt axée sur l'information

Acteurs et partenaires

Réseau d'acteurs et partenaires œuvrant pour la prévention des déchets peu développé

Menaces

Contexte général et socio-économique

- Un territoire touristique avec donc une population saisonnière qui doit faire l'objet d'une communication renforcée

Coûts de gestion des déchets

- Des coûts de la gestion des déchets en constante augmentation
- Peu d'implication des professionnels dans la gestion des déchets

3. Stratégie et plan d'action du PLPDMA

3.1 Stratégie et objectifs

L'état des lieux a permis d'évaluer les évolutions des différents déchets collectés par la collectivité depuis 2010 et d'identifier, les flux prioritaires et les axes stratégiques d'une politique volontariste de prévention des déchets collectés.

Cette politique s'inscrit pleinement dans le cadre réglementaire d'objectifs nationaux de baisse par rapport aux années de référence 2010.

Il s'agit donc maintenant de décliner quantitativement des objectifs réalistes pour le PLPDMA à horizon 2031, et de mettre en place des actions qui visent à les atteindre, voire à les dépasser grâce à une bonne compréhension et une adhésion des acteurs partenaires et du grand public.

Le graphique ci-dessous présente les quantités de DMA à réduire pour atteindre les objectifs réglementaires et les objectifs fixés par la collectivité.

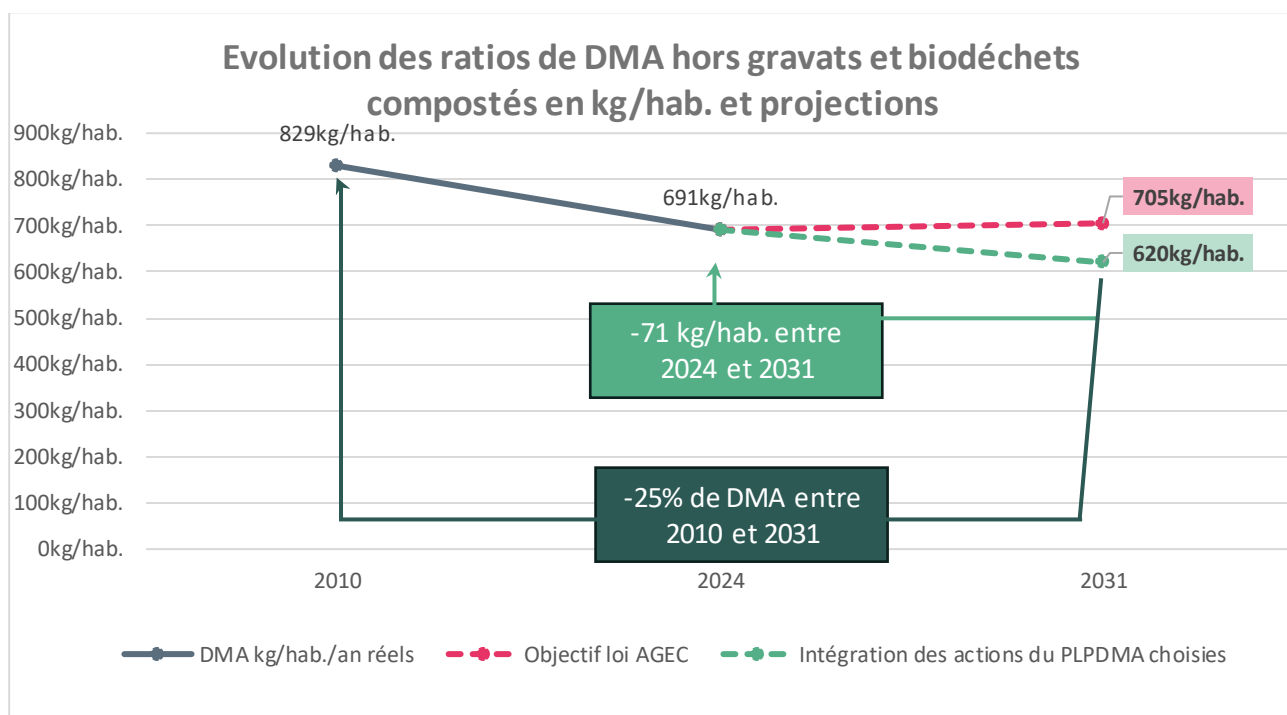


Illustration 6 : Objectifs de réduction des DMA et conformité réglementaire – Source : EODD

Dans le cadre de l'élaboration de son PLPDMA, la collectivité a identifié des axes et des actions stratégiques destinés à atteindre les objectifs fixés.

3.2 Axes et actions stratégiques

Les axes et actions suivants, retenus dans le cadre du PLPDMA 2026 – 2031 de la collectivité, permettent d'observer la déclinaison des objectifs chiffrés précédemment.

LES AXES ET ACTIONS DU PLPDMA

	Objectif de réduction g/hab. en 2031	Proportion par rapport à l'objectif total de réduction
Axe 1: Réduire les biodéchets		
• Action 1.1 – Animation et suivi du compostage	11,4 kg/hab.	16,1%
• Action 1.2 – Lutte contre le gaspillage alimentaire	1,1 kg/hab.	1,5%
	-12,5 kg/hab.	17,6%
Axe 2: Être éco-exemplaire		
• Action 2.1 – Eco-exemplarité du service public	1,3 kg/hab.	1,8%
• Action 2.2 – Eco-exemplarité des associations	0,1 kg/hab.	0,1%
• Action 2.3 – Programme pédagogique	0 kg/hab.	0%
	-1,4 kg/hab.	1,9%
Axe 3: Promouvoir l'économie circulaire		
• Action 3.1 – Etude création d'une ressourcerie	0 kg/hab.	
• Action 3.2 – Encourager le réemploi	1,6 kg/hab.	2,2%
• Action 3.3 – Consommation responsable	0 kg/hab.	
	-1,6 kg/hab.	2,2%
Axe 4 : Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets		
• Action 4.1 – Sensibilisation et verbalisation des incivismes	1,6 kg/hab.	2,2%
• Action 4.2 – Redevance spéciale	10,4 kg/hab.	14,6%
• Action 4.3 – Mise en place de la tarification incitative	42 kg/hab.	58,5%
	-53 kg/hab.	75,3%
Axe 5 : Renforcer la communication et la sensibilisation		
• Action 5.1 – Intervention dans les fêtes locales et communication	2,1 kg/hab.	2,9%
	-2,1 kg/hab.	2,9%

Objectif total de réduction des DMA en kg/hab. :

- 71 kg/hab. en 2031

3.3 La planification des actions de communication

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des actions de communication à mener sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Réduire les biodéchets																								
Animation et suivi de compostage																								
Communication : 4 campagnes par an avec post et évènement presse																								
Lutte gaspillage alimentaire																								
Communication : 1 par an avec guide, post, recette anti-gaspi																								
Communication : 1 par an avec gourmet bag, eau du robinet																								
Promouvoir l'économie circulaire																								
Encourager le réemploi																								
Communication : 2 campagnes réseaux par an, affichage recyclerie																								
Consommation responsable																								
Communication : 4 campagnes par an avec post et évènement presse																								

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Utiliser des outils économiques incitatifs																								
Sensibilisation / Verbalisation des incivismes																								
Communication : 1 campagne par an réseaux																								
Redevance spéciale																								
Communication : 1 campagne par an réseaux																								
Sensibilisation à la tarification incitative																								
Communication: envoi d'informations sur la mise en œuvre, réunions publiques, campagnes réseaux, factures à blancs																								
Renforcer la communication / sensibilisation																								
Intervention fêtes locales et communication																								
Communication : 4 campagnes annuelle sur le PLPDMA																								

3.4 Moyens humains à mobiliser pour atteindre les objectifs

Les moyens humains nécessaires à mobiliser dans le cadre du PLPDMA fixé pour atteindre les objectifs, déclinés par an, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

A noter qu'il s'agit de moyens internes de la collectivité, excepté pour la brigade verte.

Axes	Actions	ETP 2026	ETP 2027	ETP 2028	ETP 2029	ETP 2030	ETP 2031	Moyens humains 2026-2031
Réduire les biodéchets	Animation et suivi de compostage	0,29	0,24	0,24	0,24	0,24	0,24	1,5
	Lutte contre le gaspillage alimentaire	0,40	0,12	0,12	0,12	0,12	0,12	1,0
Être Eco exemplaire	Eco-exemplarité du service public	0,19	0,35	0,03	0,03	0,03	0,03	0,7
	Eco-exemplarité des associations			0,12	0,08	0,08	0,08	0,4
	Programme pédagogique							
Promouvoir l'économie circulaire	Création d'une ressourcerie	-	-	0,09	-	-	-	0,1
	Encourager le réemploi	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07	0,4
	Consommation responsable	0,05	0,02	0,05	0,02	0,02	0,02	0,2
Utiliser des outils économiques incitatifs	Sensibilisation et verbalisation des incivismes	1,29	1,22	1,22	1,22	1,22	1,22	7,4
	Redevance spéciale	-	0,24	0,24	0,24	0,24	0,24	1,2
	Mise en place de la tarification incitative	-	-	0,16	0,08	0,06	0,06	0,4
Renforcer la communication	Intervention dans les fêtes locales et communication	0,08	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,3
Total		2,4	2,3	2,4	2,2	2,1	2,1	13,5

Tableau 5 : Bilan des ETP à mobiliser pour le PLPDMA par an

3.5 Investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs du PLPDMA

Les investissements nécessaires à mobiliser dans le cadre du PLPDMA fixé pour atteindre les objectifs, déclinés par action, sont présentés dans le tableau ci-après.

Axes	Actions	Investissements 2026 – 2031 €HT
Réduire les biodéchets	Animation et suivi de compostage	2 500 €HT
	Lutte contre le gaspillage alimentaire	14 853 €HT
Être Eco exemplaire	Eco-exemplarité du service public	1 225 €HT
	Eco-exemplarité des associations	
	Programme pédagogique	
Promouvoir l'économie circulaire	Création d'une ressourcerie	20 000 €HT
	Encourager le réemploi	
	Consommation responsable	
Utiliser des outils économiques incitatifs	Sensibilisation et verbalisation des incivismes	27 000 €HT
	Redevance spéciale	100 €HT
	Mise en place de la tarification incitative	4 900 000 €HT
Renforcer la communication	Intervention dans les fêtes locales et communication	4 250 €HT
Total		4 969 928 €HT

Tableau 6 : Bilan des investissements à mobiliser dans le cadre du PLPDMA

3.6 Les fiches action

Pour chaque action, une fiche action détaillée a été réalisée. Elles permettent de décrire avec précision les actions à réaliser, les moyens à mobiliser et les résultats attendus

Axe 1

Réduire les biodéchets

AXE 1 - Réduire les biodéchets

FICHE ACTION 1

Action 1.1 : Animation et suivi du compostage



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Détourner les biodéchets des OMR et les valoriser sous forme de compost
- Réduire les impacts environnementaux liés à la collecte et au traitement
- Créer une dynamique de territoire, inciter et former les usagers au compostage

Publics ciblés

Particuliers

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Biodéchets, OMR et déchets verts

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Composteurs partagés			
• Suivi via application du SYVADEC des sites de compostage partagé	2026-2031	• 100% des suivis saisis sur application et 1 rapport par an par site	• Nombre de rapports annuels par site de compostage partagé
• Réunions d'animation sur site de compostage partagé	2026 - 2031	• 2 réunions par an	• Nbre de réunions par an et nbre de personnes présentes aux réunions

AXE 1 - Réduire les biodéchets

Composteurs individuels

- Distribution de composteurs individuels

2026

- 30 composteurs à distribuer

- Nbre de composteurs distribués

- Questionnaire en ligne et appels téléphoniques pour vérifier l'utilisation des composteurs individuels

2026 - 2031

- 200 réponses par enquête réalisée tous les ans au quatrième trimestre

- Nombre de répondants
- Taux d'utilisation des composteurs

Composteurs individuels et partagés : animation du plan compostage

- Animations : Stands sur des fêtes locales

2026 - 2031

- 2 animations par an

- Nbre de manifestations et nbre de personnes ayant reçu un guide

- Communication : relations presse, post sur les réseaux sociaux, FAQ actualisée sur le compostage sur le site internet

2026 - 2031

- 1 événement presse par an
- 4 posts sur les réseaux par an
- 1 FAQ actualisée
- 1 guide (actualisation SYVADEC)

- Nbre de publications, nbre de vues, nbre de téléchargements,
- Nbre de guides distribués

- Formation des agents communaux et intercommunaux

2026-2031

- 1 session tous les 3 ans

- Nombre d'agents formés, résultats des questionnaires en fin de session.

Moyens

Partenaires

Moyens humains moyennés par an

Moyens matériels et investissements sur 6 ans

Pilotage

Communes
SYVADEC

0,25 ETP

- Guides : 2 500 €HT

Intercommunalité

Résultats attendus

DMA réduits en 2031

-11,4 kg/hab.

AXE 1 - Réduire les biodéchets

FICHE ACTION 2

Action 1.2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Réduire les quantités de produits alimentaires jetés
- Sensibiliser tous les publics aux enjeux et encourager les bons réflexes de consommation
- Accompagner les professionnels de la restauration et les collectivités dans la mise en place de solutions concrètes de réduction du gaspillage
- Respecter la réglementation et contribuer aux objectifs nationaux et européens de réduction de 50 % du gaspillage alimentaire d'ici 2030

Publics ciblés

Particuliers, restauration commerciale, commerces

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, déchets alimentaires

Plan d'action

Sous-action et étapes clés

Calendrier

Objectifs spécifiques

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Particuliers

- Campagne de communication (thème gourmet bag, recette antigaspi, too good, to go)

2026-2031

- 1 campagne par an
- 1 guide des bonnes pratiques digital
- 3 événements locaux par an

- Nombre de posts et nombre de vues
- Nombre de guides diffusés dans les événements locaux
- Nombre d'articles

AXE 1 - Réduire les biodéchets

Producteurs non ménagers				
	- Mobiliser les professionnels : - Elaboration et signature d'une charte anti-gaspi - Diagnostic et campagne de pesée des établissements volontaires - Accompagnement personnalisé	2026 - 2031	28 professionnels accompagnés par an	- Nbre de pro signataires - Nbre d'accompagnements réalisés
	Valoriser les bonnes pratiques culinaires : publication d'une recette antigaspi réalisée par un restaurateur local	2026 - 2031	1 vidéo 1 fiche digitale	Nbre de vues
	- Déployer le dispositif « gourmet bag » : - Création d'un macaron officiel apposé sur les restaurants - Proposition systématique de gourmet bag - Campagne réseaux - Inciter à l'utilisation de too good to go	2027	168 macarons apposés 1 campagne par an	- Nbre de macarons collés - Nbre de vues des campagnes
	Promouvoir l'eau du robinet via les réseaux sociaux	2026-2031	1 campagne par an 1 dispositif de réduction de la consommation en eau distribué par foyer	- Nbre de vues - Nbre de dispositifs de réduction de la consommation d'eau distribués

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
	SYVADEC Office du tourisme, Restaurateurs, superettes, producteurs	0,17 ETP	- Balance de pesée : 150 €HT - Vidéo : 500 €HT - Macarons : 336 €HT - Dispositifs réduction eau du robinet : 13 867 €HT	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-1,1 kg/hab.
--------------------	---------------------	--------------

AXE 1 - Réduire les biodéchets

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 1 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Réduire les biodéchets																								
Animation et suivi de compostage																								
Suivi via application du SYVADEC des sites de compostage partagé																								
Réunion d'animation site de compostage partagé : 2/an																								
Installation de composteurs partagés																								
Distribution de composteurs individuels																								
Questionnaire en ligne et appels téléphoniques																								
Animation de stands sur foires locales : 2/an																								
Formation des agents communaux																								
Communication : 4 campagnes par an avec post et événement presse																								
Lutte gaspillage alimentaire																								
Participation à 3 événements locaux par an																								
Charte anti-gaspi pour les pros																								
Diagnostic et campagne de pesées dans 28 établissements / an																								
Création d'un macaron gourmet bag et diffusion																								
Communication : 1 par an avec guide, post, recette anti-gaspi																								
Communication : 1 par an avec gourmet bag, eau du robinet																								

Axe 2

Être éco-exemplaire

AXE 2 – Être éco-exemplaire

FICHE ACTION 3

Action 2.1 : Eco exemplarité du service public



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Réduire les déchets et adopter des pratiques sobres dans les administrations (papier, plastique, énergie, eau)
- Donner l'exemple aux usagers en appliquant les mêmes règles
- Mobiliser et former les agents afin qu'ils deviennent acteurs et ambassadeurs de la démarche.

Publics ciblés

Intercommunalité et communes adhérentes

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, collecte sélective, recyclerie (DEEE, meubles)

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Diagnostiquer et planifier les pratiques internes : • Réalisation d'un diagnostic des pratiques et d'une pesée par type de déchets pour tous les sites de l'EPCI • Réalisation d'un diagnostic des communes adhérentes pour élargir les bonnes pratiques • Adapter et partager un guide des bonnes pratiques aux sites et communes	2026 interco et 2027 communes	• 100% des sites et communes audités, • 1 guide pratique diffusé • 1 référent déchets par commune	• Nombre de sites audités • nombre de guides distribués • liste des référents désignés

AXE 2 – Être éco-exemplaire

	- Réduire les déchets du quotidien au sein des administrations - Suppression de la vaisselle jetable et des bouteilles plastiques - Mise à disposition de vaisselle réutilisable pour les réunions et de contenants réemployables pour repas à emporter. - Compostage du marc de café et des déchets alimentaires sur chaque site - Réduction des impressions	2026 puis suivi	100% des sites équipés de solutions réemployables et composteurs. -15% de ramettes de papier	- Nombre de gourdes distribuées - Arrêt des achats de vaisselle jetable, des bouteilles plastique - Nombre de composteurs installés - Nbre de ramettes achetées
	- Optimiser la consommation de ressources et les achats : - Mise en place d'une stratégie d'achats responsables : produits reconditionnés en priorité, écolabel - Utilisation de papier recyclé, paramétrage éco des imprimantes, mise en place de bacs à brouillon	2026 et suivi	100% des marchés publics intégrant des clauses « achat responsable ». 100% de la téléphonie en reconditionnée	- Nombre de marchés publics concernés 0 ramette de papier non recyclé 0 téléphone neuf acheté
	- Former, équiper et sensibiliser les agents de l'intercommunalité et des communes - Organisation de sessions de formation sur la prévention et le tri - Intégration des écogestes dans les pratiques professionnelles - Suivi par questionnaires en fin de formation	2026-2031	2 sessions de formation par an, implication progressive de l'ensemble des agents	Nombre d'agents formés, résultats des questionnaires en fin de session

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
	Communes SYVADEC	0,12 ETP	- Gourdes (150) : 750€HT - Ecocup (250) : 375 €HT - Contenants réemployables (20) : 100 €HT	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-1,3 kg/hab.
--------------------	---------------------	--------------

AXE 2 – Être éco-exemplaire

FICHE ACTION 4

Action 2.2 : Eco exemplarité des associations



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Réduire les déchets et adopter des pratiques sobres dans les associations (papier, plastique, énergie, eau).
- Donner l'exemple aux adhérents en appliquant les mêmes règles

Publics ciblés

Associations

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, collecte sélective, recyclerie (DEEE, meubles)

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Recenser les associations et les événements susceptibles d'être concernés	2026	• 1 fichier de recensement	• Nombre d'associations et événements recensés
• Rédiger une charte d'engagement conditionnant les subventions des associations à la mise en œuvre de démarches de réduction et de tri des déchets	2026	• 1 charte rédigée	

AXE 2 – Être éco-exemplaire

	Faire signer les associations	2026 et suivi	Distribution aux associations recensées	Nbre d'associations signataires
	Réaliser les audits	2026-2031	100 % Audits des associations signataires	Nbre d'audits réalisés

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	Associations	0,07 ETP	Charte d'engagement	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-0,06 kg/hab.
--------------------	---------------------	---------------

AXE 2 – Être éco-exemplaire

FICHE ACTION 5

Action 2.3 : Programme pédagogique Ecoscola



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Impliquer l'ensemble de la communauté scolaire pour instaurer le tri dans les écoles et réduire la production de déchets

Publics ciblés

Ecoles primaires, élémentaires et maternelles volontaires, cantines. Communauté scolaire (enseignants, personnel administratif, technique, et d'animation), familles via les élèves et les outils de la communication des écoles.

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

OMR, emballages, papiers/cartons, piles, biodéchets, instruments d'écriture

Plan d' action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Sensibiliser durablement les écoles pour que le tri soit mis en place efficacement ◦ Mobilisation des écoles: envoi d'un formulaire d'inscription aux écoles et phoning (avril à juin pour une mise en place du dispositif au démarrage de l'année scolaire suivante) ◦ Organisation d'une réunion de présentation du programme ◦ Mise en place d'un comité de suivi du programme EcoScola ◦ Formation initiale de l'équipe pédagogique avec remise d'outils et recensement des besoins ◦ Formation des élèves au tri et à la prévention avec remise d'outils pédagogiques ◦ Organisation d'actions de prévention sur chaque établissement (type goûter anti-gaspi, troc...) en présence des élèves et des familles ◦ Labellisation des écoles avec la remise d'une plaque EcoScola et valorisation des résultats	2026-2031	• 100% des écoles accompagnées • 1 action de prévention par an par école • 4 réunions par an par école du comité de suivi	• Nombre d'écoles engagées • Nombre d'écoles labellisées • Nombre d'actions mises en place • Nombre de personnels et d'élèves formés, • résultats des questionnaires en fin de session

AXE 2 – Être éco-exemplaire

	- Réduire la production totale de déchets: - Réalisation de 2 diagnostics déchets par école: 1er diagnostic avec une caractérisation des poubelles et 2^{ème} diagnostic en fin d'année avec une évaluation de l'évolution des pratiques, des tonnages et une caractérisation des déchets - Suivi de l'évolution de la production de déchets - Mise en place d'un plan d'actions avec l'implication de l'intercommunalité et des communes - Mise en place du tri des emballages et des papiers dans chaque école avec la fabrication de collecteur de tri	2026 -2031	2 diagnostics par école -10% d'OM par école 1 collecteur de tri	- Nombre de diagnostics réalisés - Nombre de nouvelles pratiques mises en œuvre - Evolution des quantités de déchets par flux
	- Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines - Réalisation d'un diagnostic des pratiques des cantines - Mise en place d'un plan d'actions - Sensibilisation des élèves	2026-2031	3 visites dédiés par école	Evolution du grammage jeté

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage

Etablissements scolaires, inspection d'académie, associations, Intercommunalité, Communes	0 ETP intercommunalité	- Outils pédagogiques - Outils de formation - Outils de communication - Outils de suivi - Affiches	SYVADEC
---	------------------------	--	---------

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	Maintien de la baisse engagée
--------------------	---------------------	-------------------------------

AXE 2 – Être éco-exemplaire

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 1 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Etre ecoexemplaire																								
Ecoexemplarité service public																								
Diagnostic des pratiques et évaluation intercommunalité																								
Diagnostic des pratiques et évaluation communes adhérentes																								
Réalisation d'un guide des bonnes pratiques																								
Sessions de formation des agents : 2/an																								
Ecoexemplarité des associations																								
Recensement des associations																								
Charte d'engagement conditionnant les subventions																								
Signature de la charte																								
Réalisation des audits																								
Programme pédagogique																								
Une action de prévention par an par école																								
Quatre réunions par an par école																								
Deux diagnostics par école																								
Trois visites par école																								

Axe 3

Promouvoir l'économie circulaire

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

FICHE ACTION 6

Action 3.1 : Etude de la création d'une ressourcerie



Enjeux

Enjeux et objectifs

- Proposer une solution dédiée pour les dons d'objet et le réemploi sur le territoire
- Démocratiser les pratiques de réparation et réemploi
- Préserver les ressources finies

Publics ciblés

Particuliers principalement, administrations, associations

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, Recyclerie

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Réaliser une étude de faisabilité	2028	• 1 étude réalisée permettant de définir les modèles économiques, le lieu, le montant estimatif des travaux, etc.	-
• Rechercher des partenariats avec les acteurs locaux et valider le choix du modèle à mettre en œuvre	2028	• Identifier des partenaires	• Nbre de partenaires identifiés

Moyens

Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
SYVADEC	0,02 ETP	• Etude de faisabilité : 20 000 €HT	Intercommunalité

Résultats attendus

DMA réduits en 2031

Maintien de la baisse engagée

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

FICHE ACTION 7

Action 3.2 : Encourager le réemploi



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Promouvoir la seconde vie des objets par le don, la réparation, l'occasion et la mutualisation.
- Rendre visibles et accessibles les solutions locales de réemploi (ressourceries, ateliers, réparateurs, associations, acteurs du don)
- Augmenter le tonnage des objets réutilisés grâce aux associations et aux espaces de gratuité

Publics ciblés

Tout public

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, Recyclerie, textiles

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Réaliser une campagne de communication sur les bons gestes et solutions locales : occasion, don, réparation, espace de gratuité, associations, annuaire...	2026 - 2031	• 2 campagnes par an avec post sur les réseaux et guide numérique • Relation presse et affichage recyclerie	• Nbre d'actions menées par an • Nbre de vues • Nbre de téléchargement du guide
• Mise à jour de l'annuaire régional des solutions locales (réparateurs, associations, ateliers, ...)	2026 - 2031	• 1 mise à jour par an	• Nbre d'acteurs ajoutés par an

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

	Organisation de vide dressing dans le cadre de l'opération régionale	2026 - 2031	2 vides dressing par an	- Nbre d'événements - Nbre de stands - Taux de satisfaction des exposants et visiteurs
--	--	-------------	---	--

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
	SYVADEC Réparateurs, associations, communes	0,07 ETP	-	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	- 1,6 kg/hab.
--------------------	---------------------	---------------

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

FICHE ACTION 8

Action 3.3 : Consommation responsable



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Encourager les habitants à privilégier les achats locaux, de saison et labellisés
- Promouvoir l'achat d'occasion et le reconditionné comme alternatives durables au neuf
- Sensibiliser à la réduction des emballages notamment des bouteilles en plastique
- Encourager la sobriété dans la consommation : acheter moins, prolonger la durée de vie des objets, privilégier le don et l'occasion

Publics ciblés

Tout public

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, collecte sélective, Recyclerie

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Promotion de la consommation responsable tout au long de l'année [thème Achat local / saison / labellisé ; Achat d'occasion et reconditionné ; Réduction des emballages ; Sobriété / déconsommation]	2026-2031	• 4 campagnes thématiques par an (réseaux sociaux, relations presse, article site internet, promotion lors d'événements)	• Nb de campagnes • Nb de posts • Engagement sur les posts
• Participation à des marchés locaux	2026-2031	• Animation dans 5% du total de marchés annuels	• Nombre de personnes sensibilisées

Moyens

Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements	Pilotage
SYVADEC Boulangeries du territoire, Producteurs locaux, associations, ressourcerie	0,03 ETP	-	Intercommunalité

Résultats attendus

DMA réduits en 2031

Maintien de la baisse engagée

AXE 3 – Promouvoir l'économie circulaire

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 1 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4
Promouvoir l'économie circulaire																								
Création d'une ressourcerie																								
Réalisation d'une étude de faisabilité																								
Recherche de partenariats locaux																								
Encourager le réemploi																								
Mise à jour de l'annuaire régional																								
Organisation des vide-dressings (2/an)																								
Communication : 2 campagnes réseaux par an, affichage recyclerie																								
Consommation responsable																								
Participation à des marchés locaux																								
Communication : 4 campagnes par an avec post et événement presse																								

Axe 4

Utiliser des outils
économiques comme
levier
de réduction des déchets

AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

FICHE ACTION 9

Action 4.1 : Sensibilisation et verbalisation des incivismes



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Garantir la propreté des espaces publics
- Réduire les dépôts contraires au règlement de collecte et favoriser leur valorisation en dehors du service public de gestion des déchets
- Améliorer l'image du territoire

Publics ciblés

Tout public

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, recyclerie

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Révision du règlement de collecte (règle de dépôt, obligation du tri, volume ...)	2026	• Formalisation des règles dans un règlement de collecte approuvé	• Mise à jour réalisée
• Campagne de communication pour rappeler les règles de dépôt (amende, obligation de tri, facturation du nettoyage, déchetterie, déchets des artisans)	2026 - 2031	• 1 campagne par an	• Nbre d'actions de communication • Nbre de posts et nbre de vues

AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

	Formation des élus	2026	100% des élus déchets formés	Nbre d'élus formés
	Formation des agents sur le montage d'une brigade verte et les pouvoirs de police du président de l'EPCI	2027	1 agent formé	
	Mise en place d'une brigade verte, achat d'équipement, recrutement ou mobilité, fiche de poste, planning de patrouille	2028	1 brigade verte composée d'un ETP temps plein.	Nbre de contrôles effectués

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
	Communes SYVADEC Modules brigade verte AMORCE	1,23 ETP	- Formation : 500 €HT - Matériel brigade verte (voiture, EPI, informatique) : 26 500 €HT	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-1,6 kg/hab.
--------------------	---------------------	--------------

AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

FICHE ACTION 10

Action 4.2 : Redevance spéciale



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Rappeler aux professionnels leurs obligations réglementaires en matière de gestion et de financement des déchets.
- Inciter les professionnels à réduire leurs déchets en mettant en place des actions concrètes.
- Assurer l'équité en faisant payer le juste coût du service

Publics ciblés

Producteurs de déchets non ménagers

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, collecte sélective, recyclerie

Plan d' action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Renforcer le dispositif existant ○ Actualisation de la grille tarifaire ○ Révision des modalités de facturation ○ Suivi renforcé des redevables ○ Evaluation annuelle du dispositif avec ajustement ○ Production d'un rapport annuel d'évaluation	2027	• Formalisation des règles dans un règlement de collecte approuvé • Suivi annuel d'indicateurs	• Nbre de redevables • Montant de la RS • Taux de couverture • Rapport annuel

AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

	• Communiquer et sensibiliser les professionnels ◦ Diffusion d'une information claire sur les obligations réglementaires ◦ Organisation de campagnes annuelles (courriers, réunions, site web, réseaux sociaux) ◦ Mise à disposition de supports pratiques (FAQ, fiches tri, guide RS)	2027 - 2031	• 1 campagne par an • 1 réunion publique	• Nbre de supports diffusés • Nbre de réunions et taux de participation • Nbre de posts et nbre de vues
	• Accompagnement à la réduction et au tri ◦ Réalisation de diagnostics déchets pour les professionnels ◦ Remise de retours personnalisés (quantités produites, coûts, axes d'amélioration) ◦ Proposition de solutions concrètes (tri 5 flux, compostage, mutualisation de contenants)	2027 - 2031	• 20 diagnostics par an • 1 plan d'actions par pro accompagné • 100% de courriers envoyés aux professionnels	• Nbre de diagnostics et de plan d'actions • Tonnages annuels des déchets des pro accompagnés

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
	SYVADEC	0,20 ETP	• Flyer : 100 €HT	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-10 kg/hab.
--------------------	---------------------	-------------

AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

FICHE ACTION 11

Action 4.3 : Mise en place de la tarification incitative



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Réduire fortement les déchets produits
- Maîtriser les coûts de gestion des déchets
- Adapter le niveau de service usager et sensibiliser à la prévention

Publics ciblés

Tout public

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, collecte sélective, recyclerie

Plan d'action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
• Actualisation de l'étude Tarification Incitative en interne (planning, moyens à déployer, plan de financement, stratégie de communication)	2028	• 1 étude actualisée	-
• Préparation et envoi des dossiers de demande de subvention	2028	• Dossiers de subvention	• Nbre de dossiers • Budget projet
• Préparation technique du territoire (commande de dispositifs de comptage, logiciel de suivi, adaptation des points de collecte, livraison de bacs pucés, ...)	2028 - 2030	• Adaptation du SPGD pour la tarification (pré-collecte, collecte et facturation))	• Nbre et type d'équipements installés (compteur, badge, puces ...)

AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

	Préparation des éléments financiers (ajustement de la grille tarifaire) – prestation externe	2029	1 grille tarifaire	-
	Communication auprès des usagers (facturation à blanc, réunions publiques)	2029-2031	1 stratégie de communication	Nbre de publications
	Délibération des modalités d'application de la TI et mise à jour du règlement de collecte	2029	1 délibération 1 grille tarifaire 1 règlement de collecte mis à jour	-
	Actualisation annuelle des tarifs et suivi	2030-2031	1 délibération annuelle des tarifs	- Redevances perçues - Indicateurs de comptage (levées des bacs et ouvertures des colonnes)

Moyens				
	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
	SYVADEC Office l'Environnement	de 0,07 ETP	Etude, moyens matériels : 4 900 000 € HT y.c. changement de la flotte complète de véhicules	Intercommunalité

Résultats attendus

DMA réduits en 2031

-42 kg/hab.

AXE 4 – Utiliser des outils économiques comme levier de réduction des déchets

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 1 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 1	T 2	T 3	T 4
Utiliser des outils économiques incitatifs																								
Sensibilisation / Verbalisation des incivismes																								
Révision du règlement de collecte																								
Formation des élus																								
Formation agent pour montage brigade verte																								
Mise en place d'une brigade verte																								
Communication : 1 campagne par an réseaux																								
Redevance spéciale																								
Actualisation de la grille tarifaire et des modalités de facturation																								
Evaluation annuelle du dispositif																								
Réalisation d'audits déchets au sein des entreprises - 20/an																								
Formation des agents d'accueils																								
Envoi d'un courrier aux professionnels																								
Communication : 1 campagne par an réseaux																								
Sensibilisation à la tarification incitative																								
Actualisation de l'étude d'optimisation du SPGD intégrant le volet tarification incitative																								
Demande de subvention																								
Préparation technique																								
Préparation des éléments financiers																								
Démarrage de la TI																								
Actualisation annuelle des tarifs et suivi																								
Communication : envoi d'informations sur la mise en œuvre, réunions publiques, campagnes réseaux, factures à blancs																								

Axe 5

Renforcer la communication et la sensibilisation

AXE 5 – Renforcer la communication et la sensibilisation

FICHE ACTION 9

Action 5.1 : Intervention lors de manifestations et communication



Performance

Performance de l'action

Niveau 1 : Une action centrée sur la communication

Niveau 2 : Une action avec de la communication et des interventions terrains ponctuelles

Niveau 3 : Une action impliquant une présence importante sur le terrain et de la communication

Enjeux

Enjeux et objectifs

- Donner de la visibilité aux actions de prévention.
- Informer et sensibiliser les différents publics de manière claire et pédagogique.
- Créer de la cohérence et de la répétition des messages pour ancrer les écogestes.
- Mobiliser les acteurs du territoire autour d'événements fédérateurs.

Publics ciblés

Tout public

Déchets

Flux de déchets principalement ciblés

Résiduels, collecte sélective, recyclerie

Plan d' action

Sous-action et étapes clés	Calendrier	Objectifs spécifiques	Indicateurs de suivi et d'évaluation
Communication			
• Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication annuel	2027 - 2031	• 1 plan de communication annuel validé	• Niveau de réalisation du plan de communication fixé

AXE 5 – Renforcer la communication et la sensibilisation

	Réalisation de campagnes annuelles de communication sur le PLPDMA et sa mise en œuvre	2027 - 2031	4 campagnes par an	Nbre de campagnes réalisées
	Événement locaux			
	Participer à des événements locaux et nationaux (fêtes locales, festival, SERD, SDD)	2027 - 2031	3 participations par an	- Nbre de participation - Nbre de personnes vues

Moyens	Partenaires	Moyens humains moyennés par an	Moyens matériels et investissements sur 6 ans	Pilotage
	Communes SYVADEC	0,05 ETP	Communication : 4 250 €HT	Intercommunalité

Résultats attendus	DMA réduits en 2031	-2,1 kg/hab.
--------------------	---------------------	--------------

AXE 5 – Renforcer la communication et la sensibilisation

Le planning ci-après reprend les grandes étapes des tâches à mener pour l'axe 1 sur les 6 prochaines années.

Années	2026				2027				2028				2029				2030				2031			
Tâches / trimestres	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Renforcer la communication/ sensibilisation																								
Intervention fêtes locales et communication																								
Elaboration d'un plan de communication																								
Participation à des évènements - 3/an																								
Communication: 4 campagnes annuelle sur le PLPDMA																								

Liste des acronymes

ORDRE ALPHABETIQUE	ACRONYME	SIGNIFICATION
A	AFOM	Atouts Faiblesses Opportunités Menaces
	ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
C	CHR	Cafés, Hôtels, Restaurants
	CC DU SARTENNAIS VALINCO TARAVO	Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo
D	DAE	Déchets d'Activités Économiques
	DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
	DDM	Déchets Dangereux des Ménages
	DEA	Déchets d'Éléments d'Ameublement
	DEEE	Déchets d'Équipement Électrique et Électronique
	DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
E	ECT	Extension des Consignes de Tri
	EMB	Emballages Ménagers
	EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
	ETP	Équivalent temps-plein
I	INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
	ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
J	JMR	Journaux Magazines Revues
L	LTECV	Loi Transition Energétique pour la Croissance Verte
	LAGEC	Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire
O	OE	Encombrants, appelés aussi mobilier et équipement d'ameublement
	OMA	Ordures Ménagères Assimilées
	OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
P	PAP	Porte-à-Porte
	PAT	Plan d 'Alimentation Territoriale
	PAV	Point d'Apport Volontaire

Liste des acronymes

ORDRE ALPHABETIQUE	ACRONYME	SIGNIFICATION
	PR	Point de Regroupement
	PCAET	Plan Climat Air Energie territorial
	PLPDMA	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
	PLPVDMA	Programme Local de Prévention et de Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés
R	REP	Responsabilité Elargie du Producteur
	REX	Retour d'Expérience
	RPQS	Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
	RS	Redevance Spéciale
	RSHV	Déchets Recyclables Secs Hors Verres (emballages, papiers graphiques)
S	SPGD	Service Public de Gestion des Déchets
	SYVADEC	Syndicat de Valorisation des Déchets de la Corse
T	TI	Tarification Incitative (taxe ou redevance)